

La Beaume Claire

Bulletin d'information de l'Association Vivre à Labeaume

Association loi de 1901 pour le développement harmonieux de Labeaume et la protection de son site.

Association agréée dans le domaine de la protection de la nature, de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie par les arrêtés préfectoraux n° 95-827 et 95-828 du 21.08.1995

Association locale d'usagers agréée au titre de la loi SRU par arrêté préfectoral n° 2002-1847 du 30.07.2002.

Site : www.vivre-a-labeaume.org

N°24 – ETE 2008

EDITORIAL (et sommaire)

Notre numéro 24 arrive après une période électorale un peu difficile. Nous avons maintenant, depuis quatre mois, une nouvelle municipalité et, si rien de très nouveau n'est encore perceptible, nous espérons que cette équipe pourra donner suite aux différents engagements qu'elle a pris durant la période électorale, notamment en matière de concertation et d'information. Le fait que cette équipe soit plus jeune, plus féminisée, plus diverse qu'auparavant nous rend optimistes... mais attentifs.

Nous souhaitons d'abord rejeter les clivages artificiels que certains voudraient voir perdurer au-delà des élections et rappeler ce qui nous est commun (page2)

Toutefois les plus importants problèmes demeurent: une nouvelle équipe aura besoin de beaucoup plus de quatre mois pour les résoudre !...

Ainsi, les fragilités financières d'une commune de 570 habitants restent grandes et nous essayons d'en rendre compte en parlant du budget 2008 (page 3), et en soulignant la faiblesse des marges de manœuvre de la commune. Ainsi, le PLU vient-il une fois de plus d'être approuvé, après une enquête dont nous rendons compte et dont nous continuons à contester les conditions de déroulement et les conclusions (page 5). Cependant, peut-être vaut-il mieux un PLU imparfait qu'un POS dépassé, accentuant jusqu'à l'absurde la dispersion de l'urbanisation ?

De nouveaux dossiers s'ouvrent ou se rouvrent: nous évoquons (page7) l'implantation éventuelle d'éoliennes à proximité immédiate de notre territoire, voire sur la commune. Nous restons vigilants en attendant de comprendre contexte et projet.

Par ailleurs nous avons appris récemment que, contrairement à ce que le SEBA, le syndicat Beaume Drobie et nous-mêmes pensions depuis plusieurs années, notre station d'épuration n'aurait plus aucun problème et que les crédits d'études destinés à ce sujet pouvaient être abandonnés...Etonnante nouvelle sur laquelle nous allons enquêter, et que nous commenterons dans notre prochain bulletin.

Mais nous sommes très heureux de pouvoir également parler de choses plus souriantes : des précisions sur le fonctionnement de l'épicerie du Bec Figue (page 6) l'ouverture de l'hôtel de la Garenne (page7), l'adaptation et l'élargissement de l'inter association à travers une structure plus autonome (page2).

En suivant ces différents dossiers, nous souhaitons continuer, avec le maximum d'esprit d'ouverture, à défendre avec rigueur et ténacité les valeurs de « Vivre à Labeaume »: croissance maîtrisée, développement durable, défense de l'environnement et du patrimoine naturel et architectural labeaumoïse, concertation municipale, respect par tous de toutes les réglementations...

Nous espérons que ce bulletin vous intéressera et qu'il participera à la relance de débats nouveaux ou déjà ouverts.

Le Bureau de Vivre à Labeaume

Etre ou ne pas être Labeaumois ?

Chaque élection, chaque débat local semble faire resurgir des formules et des sous-entendus concernant le bien fondé de certains positionnements ou le droit de certains à participer à la vie locale ?

Il faudrait « vivre et travailler » à Labeaume pour y exercer ses devoirs civiques ? Honorables critères sans doute...

Mais « vivre » ? Y aurait-il un seuil de durée de présence pour justifier la légitimité d'un vote ou d'une prise de position ? 2 mois, 6 mois, 7 mois et 2 jours ?? Présence continue ou discontinue ? Combien de fois a-t-on le droit de s'absenter ? On voit bien à quels calculs absurdes cela nous mènerait ! Récuse-t-on le vote de ceux qui ont fait le choix de l'équipe majoritaire au prétexte qu'ils sont résidents « secondaires » ?

Mais « travailler » ? Faut-il exercer son métier sur la commune, le canton ou au-delà, pour voter à Labeaume ? Que dire des femmes au foyer, des chômeurs, des retraités ? Etre un acteur économique c'est, entre autres, payer ses impôts, faire travailler des artisans, des commerçants locaux, des professions de santé, des services à la personne... A ce titre la vie locale est un tout : on ne la restreint pas pour préserver son pré carré ou servir ses intérêts.

Regardons non pas seulement le calendrier pour savoir qui est un Labeaumois de plein droit et exercice, mais aussi qui participe à l'animation de la commune, qui engage son énergie pour que ce pays conserve la belle allure dont nous sommes si fiers !

« Etre ou ne pas être d'ici ! »...Il n'est dit nulle part qu'il faille quatre ancêtres labeaumois pour participer à la vie de la commune. La responsabilité sociale et civique n'est pas plus liée à la généalogie qu'à la durée de la présence continue. Beaucoup d'entre nous sont légitimés par des choix d'installation plus récents et c'est tant mieux !

En bref, ce qui importe le plus c'est de ne pas gaspiller le patrimoine commun, qui est ici principalement, convenons-en, l'environnement.

Claudine MIRABEL GUARY

Une (presque) nouvelle association pour tous les labeaumois

Certains d'entre vous ont entendu parler des « rugosités » apparues juste au moment des élections à propos du rôle de certaines associations et de leur présence au sein de l'inter association... Cela avait conduit à quelques prises de position fracassantes, puis à un grand remue-ménage au sein de l'inter association, qui a décidé dans la foulée de changer ses statuts, son mode de fonctionnement (ouverte à tous au niveau individuel) et même son nom...

« Association Animations et Jumelage de Labeaume » a donc été créée lors de l'Assemblée Générale du 5 avril 2008 Elle a enregistré le départ de certains et l'arrivée de beaucoup d'autres et s'est remise au travail, comme toujours, sous la houlette de sa présidente Lucienne BEAULIEU et de son secrétaire hyperactif, André GREGOIRE, avec l'aide de (presque) tous leurs vieux complices ...

Après quelques semaines de fonctionnement, elle compte maintenant 90 inscrits et a pu organiser, avec un certain succès semble-t-il, quatre événements de qualité qui ont marqué les esprits de leur participants :

- Le 1^{er} mai la promenade commentée pour découvrir Labeaume et le pique-nique au Récatadou, 75 personnes,
- Le 2 mai la soirée animation concert sur le Sablas par le groupe « crème de marron », 60 personnes,
- Le 3 mai soirée théâtre avec « La compagnie Fantin-Ducasse » de Chambéry, au Récatadou, 80 personnes,
- Le 18 mai excursion dans le Lubéron, parcours du sentier des ocre à Roussillon, visite libre du village, visite guidée de Gordes, repas au « Puits fleuri » dans un hameau de Gordes, l'après-midi visite guidée de l'Abbaye de Sénanque, 46 personnes.

Après un tel démarrage, on ne peut que souhaiter longue vie et encore plus de succès à cette « jeune » organisation. On attend maintenant que tous nos amis de Soral y adhèrent, et qu'elle se lance dans de nouvelles activités. Vos idées sont attendues avec impatience... !

Jacques ALLARD

BUDGET 2008 : une situation encore tendue

Lors de sa séance du 30 avril, le conseil municipal a approuvé le budget primitif pour 2008. Marqué par le précédent budget, dont il est pour partie la suite logique avec l'intégration des « restes à réaliser », ce document n'en représente pas moins la première décision importante de la municipalité nouvellement élue, et il va fixer des directions, parfois pour plusieurs années, sur de nombreux sujets... Comme la concertation promise lors de la campagne n'a pu encore jusqu'ici se mettre en place, et comme le compte rendu affiché est forcément succinct, notre association souhaite formuler quelques réflexions ou questions qui permettront peut-être de lancer un débat constructif. En tous cas, c'est ce que nous espérons.

Sur l'investissement, le maire a ouvert sa présentation en annonçant sur le mandat trois gros projets prioritaires : l'aménagement du quartier et notamment du carrefour de la Bigournette, (pour un montant prévisionnel de 400.000 euros, répartis sur plusieurs années), la remise à niveau de la station d'épuration du village (sur la base d'un travail d'études confié au SEBA), et enfin l'assainissement collectif des secteurs Peyroche /La Buisnière.

Ces priorités d'investissement semblent justifiées, dans la mesure où il s'agit d'intervenir sur les quartiers les plus peuplés de la commune, et notamment sur les problèmes de l'assainissement, qui est l'une des préoccupations les plus vives, en matière de développement durable, non seulement de la Commune, mais de toute l'Ardèche méridionale,

Deux remarques cependant :

- le caractère stratégique de ce quartier d'entrée de la commune, l'importance de l'investissement envisagé, le fait que les interventions doivent être planifiées sur quatre ans, justifient certainement plus d'information de la population, l'affichage ou la mise à disposition d'un plan et d'un budget, la tenue de réunions de concertation qui puissent à la fois informer et prendre en compte l'avis des riverains concernés, et celui de tous les habitants de la Commune. Lors d'une séance ultérieure, le Maire a d'ailleurs annoncé la mise en révision de ce projet probablement trop compliqué et onéreux et peut-être trop lourd pour les finances municipales.
- Les interventions sur l'assainissement doivent se faire par rapport à un schéma général d'assainissement, sans cesse promis et sans cesse reporté depuis plusieurs années. Il reste LA priorité dans ce domaine. Un pas en avant a été fait avec l'intégration au PLU d'une carte des capacités des sols à recevoir l'assainissement individuel, mais cela n'est pas suffisant (d'autant plus que pour l'instant

cette carte ne semble pas avoir eu d'influence sur la localisation des zones constructibles...). Le SEBA est naturellement un partenaire obligé dans ce domaine, mais il ne peut être le seul : il faut ouvrir la discussion à des solutions alternatives (lagunages, filtres plantés, regroupements du bâti, etc....) qui sont rarement préconisées par les services des concessionnaires issues de grands groupes, comme la SAUR)

Dans ces deux domaines, notre association peut apporter un œil neuf et quelques expériences, soit en matière de concertation, soit dans une vision durable des filières d'assainissement.

Par ailleurs, nous avons relevé plusieurs investissements bienvenus : c'est le cas de l'acquisition (45.000 euros) du terrain nécessaire à la mise en place d'une animation sur les dolmens, des compléments d'investissement sur le Récatadou (13.000 euros, avec les jardins suspendus), de la première tranche d'aménagement de la place de l'Eglise (50.000 euros) et de l'amélioration de la signalétique (15.000 euros). Nous sommes beaucoup moins convaincus par les 30.000 euros annoncés pour « voies nouvelles », même s'ils semblent en partie justifiés par des aides départementales.

Insistons cependant pour terminer sur le fait que pour 395.025 euros retenus en budget d'investissement, seuls 138.000 euros représentent l'engagement d'équipements nouveaux. Près de la moitié du budget 2008 (190.132 euros) concerne des investissements déjà engagés, voire livrés les années précédentes, mais pas encore payés : adduction d'eau aux écarts, calade et voiries diverses notamment. Enfin 17% de ce budget (66.893 euros) sont consacrés au remboursement du capital des emprunts précédents.

Il s'agit donc bien, au total, et pour une partie importante, de la suite des engagements de la précédente municipalité. Le temps de la réflexion et de la concertation reste ouvert pour les investissements des prochaines années.

A noter dans les recettes, une nette diminution de la Taxe locale d'équipement (8.042 au lieu de 15.000 euros) ce qui laisse espérer un rythme de construction plus calme, ainsi qu'une diminution de la TVA récupérée sur les travaux des années antérieures, ce qui devrait signifier une légère baisse du montant des travaux.

En ce qui concerne le fonctionnement (les dépenses quotidiennes de la commune), on peut dire que ce budget est globalement marqué par l'effort de rigueur dont nous avons évoqué la nécessité lors de la période pré-électorale : si l'on écarte les résultats reportés de l'année précédente, dont on a vu qu'ils

étaient consacrés à un important « reste à réaliser » d'investissement, les dépenses « ordinaires » réelles, passent de 339.340 à 328.329 euros, soit 3.25%, ce qui représente une baisse réelle de plus de 6% si l'on tient compte de l'inflation...

Presque toutes les dépenses de fonctionnement sont contenues à leur niveau de l'année passée, voire en dessous, en particulier le personnel (grâce à un recours limité au personnel non titulaire) et les charges à caractère général (eau, gaz, électricité, carburants (?), fournitures etc....) qui passent de 82.380 euros à 77.704 euros.

Seul le chapitre « autres charges de gestion courante » augmente sensiblement (au total 18.950 euros, soit 21,3 %) du fait de l'augmentation des indemnités des élus (liée à l'augmentation du nombre d'habitants, et dont le total passe de 15.000 à 29.000 euros), des participations au fonctionnement des écoles (de 27 à 50 euros par élève), et de la cotisation au syndicat Beaume Drobie. Les subventions aux associations restent globalement au même niveau, mais seront distribuées de façon plus équitable.

Précisons que la discussion sur les investissements dans les écoles que la loi de Robien tendrait à faire prendre en charge par les communes pour les établissements d'enseignement privés (dans notre cas 550 euros par élève... !) a donné lieu à un intéressant échange, parfois assez vif au sein du conseil, le maire et la majorité semblant se prononcer contre une telle participation.

Par contre, figure également au budget une dépense imprévue de 18.078 euros sur laquelle il n'y a eu aucune information ?

Dans le même temps, les recettes réelles de fonctionnement passent elles, de 412.010 en 2007 à 422.410 euros en 2008 soit une augmentation de 2.5% (à peine l'inflation). Mais cela n'est rendu possible que par une augmentation des « droits de place » payés par les commerçants du centre ancien, (+ 4000 euros), et par l'augmentation significative

des taxes, et notamment de la taxe sur le foncier bâti (+ 20.000 euros). Les dotations et subventions de l'état et du département diminuent légèrement (- 4643 euros, sur un total de 182.663 euros), alors même que la dotation forfaitaire augmente du fait de la prise en compte de l'augmentation de la population (+12.250 euros). On peut d'ailleurs s'étonner, dans cette situation, que la généralisation du stationnement payant en juillet août n'ait pas été mise en place.

Au total, l'équilibre est réalisé, mais on voit que la pression reste forte sur ce budget et combien la marge de manœuvre est étroite...comme pour le plus grand nombre des petites communes rurales, il faut bien le dire !

La commune ne pourra maintenir cet équilibre que par la même rigueur et ne retrouvera des marges de manœuvre qu'avec la diminution progressive des charges financières des lourds et nombreux emprunts des années 1995 à 2005 : cela commencera à se faire sentir à partir de 2010.

En attendant la commune de Labeaume reste plutôt plus fragile que la moyenne des communes de sa catégorie : dépenses réelles de fonctionnement par habitant supérieures à la moyenne (576€/538), endettement et investissement très supérieur (879 €/556 et 693€/407), plus forte dépendance vis-à-vis de l'Etat, ...*

Raison de plus pour que les principaux intéressés, c'est-à-dire nous, les citoyens usagers contribuables, soyons à l'avenir associés aux réflexions préliminaires au vote du budget, de façon que nos faibles ressources soient utilisées le plus rationnellement possible au profit du plus grand nombre et que diminue le poids des infrastructures dispersées ou utilisées quelques semaines par an. L'élection d'un conseil municipal ne signifie pas que les citoyens ne doivent plus se faire entendre durant 6 ans...

Vivre à Labeaume, dans le cadre du rôle dévolu aux associations, est prête à participer chaque fois que nécessaire à cette concertation préalable et à ces réflexions.

*source : DGCL, les finances des communes de – 10.000habitants (strate 500/2000 habitants) – 01/2008

Le conseil d'administration

L'Assemblée Générale annuelle de l'association se déroulera mercredi 13 août 2008 à 17 heures 30 à la salle communale du Récatadou.

Elle est ouverte à tous les membres à jour de leur cotisation, ou à ceux qui prennent leur inscription ce jour là. Elle sera suivie d'un apéritif et d'un dîner.

Inscriptions dès à présent auprès de notre trésorier :
Jacques Allard – Quartier Boulet 07120 Labeaume tel : 04 75 93 88 99

Enfin un Plan Local d'Urbanisme opposable ???

La Municipalité de Labeaume, au bout de sept longues années d'élaboration, vient, après enquête publique, d'approuver un quatrième projet de PLU. Prenons donc acte, même si ce document est loin de nous satisfaire... Sur le problème des coupures vertes, des zones AU, en particulier, mais aussi sur les réservations pour les voiries communales et équipements, sur le stationnement, l'assainissement, la protection de l'environnement et des espaces boisés, et de nombreux autres sujets nous restons inquiets... mais nous estimons qu'il vaut mieux avoir un PLU imparfait qu'un POS confus, imprécis, inégalitaire et qui continue à favoriser la construction sur des zones NB et le mitage de la partie centrale de la commune, notamment dans les « coupures vertes » .

Par ailleurs, même si de nombreux flous subsistent, nous avons noté des améliorations réelles sur le règlement et sa présentation, et nous donnons acte à la nouvelle municipalité d'avoir (timidement !!) décidé d'utiliser le « sursis à statuer sur les cas encore litigieux ».

Nous sommes cependant choqués de la manière dont s'est déroulée l'enquête publique, et si nous n'avons pas attaqué le rapport du commissaire enquêteur devant le tribunal administratif, c'est uniquement parce que nous ne voulions pas être ceux qui auraient bloqué une modification nécessaire, et qui n'a que trop tardé...

Rappelons que la précédente municipalité a attendu quinze mois pour faire intervenir du 5 janvier au 5 février dernier, soit un mois avant les élections, le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Lyon le 26 octobre 2006.

Pendant son enquête, le commissaire a accordé 18 dérogations au zonage prévu dans le projet initial... Ces dérogations concernent à peu près 40 électeurs, soit 10% des votants. On voit les risques d'une enquête menée –contrairement à toutes les habitudes républicaines- pendant la période électorale.

Mais au-delà de cette péripétie, ce qui frappe dans le rapport du commissaire enquêteur c'est qu'il ressemble dans son écriture à la main courante d'un commissariat : « untel est venu et m'a déclaré... ».

De façon générale, plus des deux tiers des réclamations personnelles ont été satisfaites, alors que les réclamations d'ordre collectif, qu'elles soient formulées par une personne ou par une association, se sont toutes vues, à l'exception de quelques remarques sur le règlement, rejetées au nom de la seule position de la Commune. Chaque fois que nous avons écrit que nous étions d'accord avec tel point du PLU, le Commissaire Enquêteur a renchéri sur notre position ; chaque fois que nous avons fait part de notre désaccord ou proposé un changement, il nous a donné tort, le plus souvent sans explication valable..

L'enquête –faut-il le rappeler- n'est pas là pour faire le commentaire de la position préalable de la mairie, mais pour juger contradictoirement des positions des uns et des autres, débattre du pour et du contre, et proposer la décision qui ménage le plus l'avenir de la commune et tienne au mieux compte de l'intérêt général.

De plus, le compte-rendu qui en est fait par le Commissaire enquêteur est quelquefois biaisé. L'important semble de laisser sous-entendre que tout point de vue désintéressé ou critique est infondé, alors que les pétitionnaires qui réclament des avantages directs pour eux sont « pleins de dignité » (sic !). Et les autres sont-ils indignes ?

Deux exemples : à nos observations sur l'absence de schéma d'assainissement et sur les risques que fait courir cette situation à la qualité des eaux qui s'infiltrent dans le karst vers la rivière, le commissaire enquêteur répond en tout et pour tout, et à deux reprises, qu' « il demande l'application du schéma d'assainissement... ! » alors qu'il n'existe pas !..On croit rêver...Est ce là un débat équilibré ??

Dans le même ordre d'idée, lorsque le commissaire enquêteur écrit que « le reboisement n'est pas une exigence du PLU », c'est effectivement une lacune de ce document qui devra être corrigée et le rapport d'enquête aurait dû le proposer, puisque le POS actuel –au nom duquel ont été délivrés les permis de construire contestables- interdit le déboisement au-delà de la zone strictement nécessaire à l'édification et prévoit même la replantation. Il suffit de suivre le chemin départemental pour comparer ce qui fut et ce qui reste de la coupure verte.

A vrai dire, en refermant le dossier d'enquête on ne retrouve pas ce qui devrait faire le caractère de ce type de document. Ni équitable, ni sincère, aurait-on envie de dire.

Une enquête, ce n'est pas enrober de sucre une pilule amère, c'est écouter les uns et les autres et dire le vrai, l'intérêt général, ou tout au moins ce qui paraît équitable. Nous ne doutons pas de la difficulté de l'exercice, ni du dépit de nombreux propriétaires, mais la transformation profonde de Labeaume en moins d'un demi-siècle, d'une commune rurale en une commune touristique a complètement changé les modes et la nature de la décision publique. Quand un terrain constructible atteint 30€ le m² (prix moyen, il en est de beaucoup plus chers), c'est-à-dire 2€ pour une surface équivalente à une feuille de cahier, on comprend l'ampleur des intérêts en jeu. Rappelons qu'il y a un demi siècle le terrain des Gras se négociait encore « au jet de pierres ». Puisque ces temps anciens sont passés, mais qu'ils nous ont légué Labeaume et son paysage que tous nous envient, il faut que les documents d'urbanisme n'aient pas comme seule devise « après moi le déluge ».

Nous aurons donc prochainement un nouveau PLU, sous réserve des derniers avis de l'administration, toujours réticente sur la façon dont sont abordés les problèmes de l'environnement et de l'assainissement. Nous n'aurons certainement pas le meilleur, ni le plus adapté des PLU, mais on peut être certain que Vivre à Labeaume continuera à faire des propositions pour l'améliorer (des modifications ou révisions partielles, moins complexes, sont toujours envisageables). De plus nous ferons tout notre possible pour que ce document soit strictement respecté dans la lettre et dans l'esprit, et ne soit en aucun cas détourné. Nous serons en particulier attentifs à une évolution raisonnable de la croissance de telle sorte que les objectifs du PADD ne soient pas dépassés dans trois ans...Nous espérons beaucoup, pour cela, de la concertation promise lors de la dernière campagne électorale.

Nous aurions souhaité, pour Labeaume et les Labeaumoises, un document d'urbanisme plus en prise avec les problèmes de notre époque, le réchauffement climatique, la pollution des rivières et des nappes phréatiques, la pénurie d'eau, le renchérissement constant du coût de l'essence, la hausse des matières premières, un document qui ne soit pas basé sur la poursuite de la dilapidation des ressources de la croûte terrestre sur laquelle nous vivons. Tout est remplaçable, sauf elle. Il n'y en a qu'une et il nous faut la ménager pour qu'elle dure pour nos enfants, nos petits enfants et ceux qui leur succéderont.

Paul CHEMETOV

Et le sourire de l'épicière ... !

On nous promet chaque jour la rapide disparition du petit commerce, écrasé par l'invasion des hyper/super/mammouths et depuis peu, par les « hard discounters »... relancés par les conclusions du rapport Attali.

Heureusement, au cœur de l'Ardèche, dans un petit village ensoleillé au bord de sa rivière, à l'ombre du clocher, dans une cave de coudoulas voûtée, un mode de commerce original renaît : l'épicerie du Bec figue, épicerie certes saisonnière, mais tellement commode et tellement sympathique...

Cela ne s'est pas fait tout seul, et il a fallu la volonté de la commune, qui a fait de la création et du maintien de cette boutique une des conditions du bail de restauration créé lors de la rénovation du bâti de la place de l'église. Il a fallu aussi le courage et l'ingéniosité de Pierre Rigaud qui a su adapter le fonctionnement du bâtiment et les contraintes de tous ordres...enfin il a fallu la présence de Christine, qui prouve chaque jour, durant une saison qui s'allonge de plus en plus, ce que peut apporter l'alliance du commerce, du service et de produits de qualité.



On ne peut pas tout proposer, dans cette épicerie, compte tenu de l'exiguïté du lieu, mais on y trouve beaucoup de choses, et en tout cas l'indispensable pour les personnes vivant au village, pour le randonneur affamé, pour le touriste en mal de produits ardéchois, et pour tous ceux qui estiment qu'une promenade à pied dans « le Cros » est bien plus saine que la fréquentation du parking des grandes surfaces.

D'abord et tous les jours des fruits et des légumes, la plupart d'origine locale (au moment où j'écris, les fraises de chez Chamontin...), du pain, sur réservation ou en début de matinée, et bien sur toute l'épicerie traditionnelle et la crémierie de dépannage, et quelques produits de ménage.

Mais on y trouve aussi des produits régionaux de grande qualité, choisis avec goût. Citons entre autres, le miel et les confitures du Mas de la Vielle, les caillettes et les charcuteries de chez Gineys au Lac d'Issarlès, bien sûr tous les bons vins de l'UVICA, des jus de fruits du Coiron, des glaces de Terra délice (Saint Sauveur), des fromages de Villeneuve-de-Berg (Coralie Guérin) et des tapenades ou huiles d'olives de Saint-Sauveur de Cruzières ou de la coopérative de Sommières...etc..

Si vous le souhaitez, tous ces produits peuvent être regroupés dans des « biasses » cadeaux, que le Bec figue se charge même d'expédier à leur destinataire.

Comme le petit commerce c'est aussi le service, l'épicerie assure également le rôle du « point information » rendu nécessaire par la charte des Villages de caractère : les touristes de passage y trouvent plans, cartes postales...et renseignements sur les randonnées, les plages, et les calades... On y trouve également la presse quotidienne, locale ou nationale, et quelques magazines à lire sur les galets de la rivière.

Notre épicière, Christine Rimet-Jauffret, arrivée là un peu par hasard après des débuts dans la PAO et le développement local, se réjouit de rendre ces services et de participer à la création d'un lieu de rencontres, de discussions et d'échanges, un des points les plus animés du Village ; il lui est même arrivé de soigner des bobos intervenus sur le parking !...

Et tout cela, heureux Labeaumois, pour un prix raisonnable, parfois moins cher qu'ailleurs (nous l'avons vérifié sur plusieurs produits...), et cela sans tenir compte du service de proximité, de l'économie d'essence, de l'ambiance chaleureuse, de la qualité de l'accueil ...et du sourire de l'épicière !

Claude GUARY

Le Bec Figue Epicerie Place du Jumelage 07120 LABEAUME / tel 0475351332

Ouvert : du 19 mars au 30 juin et du 1^{er} au 30 septembre, tous les jours de 9h à 12h15, samedi et dimanche après midi de 15h30 à 18h30. Du 1^{er} juillet au 31 août : de 9h à 12h15 et de 16h30 à 19h30 (fermé les lundis et dimanches après midi)

Eoliennes : un beau débat en perspective ...

Les habitants de Labeaume ont récemment été surpris de voir s'élever sur la commune de Laurac, à quelques encablures de la frontière communale au nord ouest du plateau, un mat haubané d'une hauteur de 50 mètres. Renseignements pris, ce mat est le support d'un anémomètre qui doit permettre de mesurer localement la vitesse et la fréquence des vents à cette altitude : la demande de permis de construire a été déposée pour le compte de la Compagnie Nationale du Rhône, filiale commune à Suez, Electrabel et la Caisse des dépôts et consignations, en vue d'étudier la création d'une « zone de développement éolien ». Cette procédure est le premier pas vers la création d'une série de 10 éoliennes, qui s'aligneraient le long du plateau au dessus de la RN 104. Il y en aurait 7 sur Rosières et 3 sur Laurac.

Le principal problème est qu'il s'agirait d'une nouvelle génération d'appareils d'une puissance de 2 Mégawatts (1 Méga watt produit en théorie l'électricité nécessaire à environ 1000 personnes) d'une **hauteur totale de 118 mètres**. C'est-à-dire sensiblement plus que la hauteur des Gras par rapport au niveau de la nationale 104 !!

Les premières réactions inquiètes se sont immédiatement fait connaître, à l'initiative d'habitants de Rosières, de Laurac, et aussi de Labeaume, puisque les résidents du nord ouest de notre commune seront aux premières loges...

De toute évidence, c'est un sujet difficile, par ces temps de crise de l'énergie, et notre association a déjà été interrogée sur sa position. Avant de prendre position, il nous faut faire un point précis sur la réalité de cette démarche, et poser un certain nombre de questions de fond.

Peut-on concilier protection du paysage et énergies nouvelles ? Quel peut être l'impact d'une telle installation dans une région qui mise sur la qualité de ses sites pour développer le tourisme ? Quel est le sens économique d'un tel investissement, localement et au niveau macro économique ? Comment se situe l'éolien, et notamment l'éolien ardéchois, dans la recherche de nouvelles énergies ? Quel est l'impact de ces installations au quotidien (desserte, transport, entretien, bruit,) ? Etc.

Nous allons donc essayer de collecter le maximum de renseignements sur ce sujet et les publier sur notre site internet dans les semaines qui viennent : vous êtes bien sûr, membres de Vivre à Labeaume ou non, invités à nous adresser vos avis, vos opinions et tous renseignements qui nous permettront d'y voir plus clair. Nous essaierons de faire un point lors de notre prochaine assemblée générale du 13 août.

Longue vie aux lapins de garenne

Après plus de trois ans d'efforts, Denis et Maryse JUSTAMON, viennent tout juste de recevoir leurs premiers clients à l'hôtel de la Garenne ! Cet établissement tire son nom d'une remarque narquoise faite un jour à son promoteur : « ...tu n'auras que des lapins dans ta garenne... » On connaît la suite : cet établissement dessiné par Michel LAURENT, architecte labeaumoïse, a installé ses 11 chambres et sa salle de petit déjeuner sur un site bien placé à l'entrée du village et devant la falaise. De taille raisonnable, d'architecture traditionnelle, il est discret et bien intégré. Il vient offrir une alternative bâtie de qualité dans un secteur jusqu'ici uniquement réservé à l'automobile. Nous nous réjouissons de l'existence de ce nouvel équipement qui améliore l'offre touristique, et participe à la création de richesses et d'emplois sur place.

Nous souhaitons à « La Garenne » beaucoup de clients agréables et satisfaits.